

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 mars 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 14 mars 2013

Publié le 22 mars 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 72

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 82

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 2

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Gilbert MENUT	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
Mme Colette POPARD	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Jean-Yves PIAN	M. Rémi DELATTE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	M. Jean DUBUET
M. Patrick MOREAU	M. Franck MELOTTE	M. Patrick ORSOLA
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Didier MARTIN	M. Michel ROTGER	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. François NOWOTNY	
M. Alain MILLOT		

Membres absents :

Mme Myriam BERNARD	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Louis LAURENT
M. Gilles TRAHARD	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. André GERVAIS pouvoir à M. Michel JULIEN
	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	M. Roland PONSAA pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Maison de la Justice et du Droit : Subvention 2011 à la Ville de Chenôve pour le fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit

La Maison de la Justice et du Droit a ouvert ses portes en avril 2004 sur la Ville de Chenôve dans le quartier du Mail. Cet équipement au rayonnement d'agglomération accueille à la fois des services du Ministère de la Justice, mais aussi des permanences d'avocats et d'huissiers, ainsi que des associations dont l'ADAVIP, le CIDFF, l'ADIL et Solidarités Femmes.

Le rapport d'activité 2012 fait état d'une fréquentation en hausse, par rapport à 2011, avec au titre :

- de l'accès aux droits : 2 049 personnes reçues et 4 829 interventions conduites ;
- des contrôles judiciaires : 250 ont été conduits ;
- du conciliateur de justice : 494 personnes reçues avec 226 dossiers clôturés ;
- de la médiation familiale : 28 personnes reçues (un axe en fort développement depuis 2010) ;
- du défenseur des droits : 89 personnes reçues pour 36 affaires (un volet en baisse compte tenu de la vacance du poste durant trois mois et avec une réduction des permanences) ;
- de l'aide aux victimes : 127 personnes reçues ;
- plus de 80 % des personnes qui ont pris attache auprès de la Maison de la Justice et du Droit sont originaires du Grand Dijon.

De même, afin d'améliorer l'information sur cet équipement d'agglomération, un travail de communication renforcé a été conduit en fin d'année via des articles dans la presse et l'envoi en début d'année de plaquettes d'information.

Une convention relative à cette Maison de la Justice et du Droit a été établie entre tous les partenaires, dont la Communauté d'agglomération et la commune de Chenôve, afin de définir les missions mais aussi les modalités de fonctionnement de cet équipement.

Les personnels nécessaires au fonctionnement relèvent du Ministère de la Justice, la commune assurant quant à elle la prise en charge des coûts de fonctionnement matériels (fluides, etc.).

Conformément aux années précédentes, un bilan financier a été établi à hauteur d'une participation financière de 50 % du Grand Dijon sur un budget pour 2012 de 22 864,91 €.

Par conséquent, il est proposé que la Communauté d'agglomération apporte un soutien à la Ville de Chenôve en lui attribuant un fonds de concours de **11 432,46 €**.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'attribution de 11 432,46 € à la Ville de Chenôve au titre du fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à mandater ce concours financier ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur la ligne budgétaire ouverte dans le budget primitif 2013.